

Paris, le 13 mai 2014

## Lettre ouverte de Dejan TERGLAV, secrétaire général de la FGTA-FO au gouvernement et aux éventuels repreneurs de la société DIA.

### VENTE DES MAGASINS DIA EN FRANCE : QUI SE PRÉOCCUPE DES SALARIÉS ?

Le groupe DIA a annoncé la vente de ses 860 magasins en France et plusieurs grandes enseignes françaises et étrangères se sont déclarées intéressées par la reprise partielle ou totale des magasins.

Si la valeur marchande du parc de magasins français fait un peu partout l'objet de nombreuses évaluations et spéculations, **qui se préoccupe du sort des salariés des magasins qui vont fermer ?**

La possibilité d'une vente à la découpe sera la plus probable et les « meilleurs morceaux du gâteau » seront l'enjeu de toutes les spéculations financières et commerciales, au détriment du maintien du statut des salariés et de leur emploi.

Le gouvernement aurait fait de l'emploi sa priorité ?

Toutefois, il ne réagit pas à l'annonce des suppressions de poste chez DIA, préférant se concentrer sur le devenir des entreprises plus stratégiques comme Alstom, ou sur des questions de politiques étrangères. **Mais, que compte-t-il faire pour les 7 500 salariés de DIA « petites caissières et main d'œuvre à bas salaire » ?**

**FO, le syndicat majoritaire de la grande distribution, en appelle à la responsabilité sociale de tous les acteurs de ce dossier** : l'actionnaire principal, les repreneurs potentiels mais aussi l'État. Les salariés de DIA ne doivent pas être la seule valeur d'ajustement de cette cession.

Une solution socialement responsable existe au-delà de l'évaluation des parts de marché libérées et des spéculations financières attendues. L'entreprise DIA France reste une entreprise commerciale qui dispose d'atouts importants. Au premier chef de ces richesses : les salariés qui ont produit la valeur actuelle de l'entreprise.

Pour FO, un seul mot d'ordre s'impose : **le repreneur doit s'engager à reprendre tous les salariés de DIA France** où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur provenance (format magasins, sièges ou entrepôts). **FO exige qu'aucune transaction du parc des magasins français de DIA ne soit validée sans que ne figure dans le contrat de vente une clause sociale d'engagement du repreneur à reprendre tous les salariés.**

La FGTA-FO souhaite par cette lettre interpellier tous les acteurs économiques et publics qui auront un rôle à jouer dans cette affaire. Au regard de l'importance et de l'urgence de ce dossier, notre organisation demande à être reçue le plus rapidement possible, d'une part par le Premier ministre et par Monsieur Montebourg, puisqu'il est aussi en responsabilité sur ce type de dossier, et d'autre part par les repreneurs potentiels.

Si FO n'est pas entendu, notre organisation se mobilisera juridiquement et syndicalement avec les salariés de l'entreprise pour lutter contre le démantèlement programmé de DIA et s'opposer à toute opération de restructuration qui ferait l'impasse sur la sauvegarde de l'emploi.

Dejan TERGLAV, secrétaire général de la FGTA-FO  
Contact : 06.64.82.01.74

✉ FGTA-FO - 7, passage Tenaille - 75680 PARIS Cedex 14 - ☎ 01 40 52 85 10 - 📠 01 40 52 85 12  
f <https://www.facebook.com/fgta.forceouvriere> - t <https://twitter.com/fgtaFO> - 🌐 [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation des Tabacs et des activités annexes - Force Ouvrière - N°siret : 7845 78213 00026